



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

NEI propose de simplifier davantage sa gamme de Fonds IR et de l'améliorer

TORONTO, le 5 août 2021 – Placements NEI (« NEI ») a annoncé aujourd'hui plusieurs changements proposés visant à simplifier davantage sa gamme de fonds d'investissement responsable et à l'améliorer, à la suite d'une série d'améliorations précédentes mises en œuvre en avril 2021. Entre autres activités, NEI propose de fusionner le Fonds croissance et revenu NEI (également désigné ci-après le « fonds dissous ») avec le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (également désigné ci-après le « fonds maintenu ») de même que de changer les objectifs de placement, les stratégies de placement, le nom et le sous-conseiller du Fonds d'actions mondiales NEI et d'apporter d'autres changements à celui-ci. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces changements dans la présente annonce.

« Les changements proposés réitèrent notre engagement à devenir une destination de choix pour les Canadiens qui sont à la recherche de solutions en matière d'investissement responsable, a déclaré Frederick M. Pinto, vice-président principal et chef de la gestion d'actifs de Placements NEI. Nous voulons que nos investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers plus facilement et faire une différence ».

Certains changements, comme il est décrit ci-après, sont assujettis à l'approbation des porteurs de parts aux assemblées extraordinaires virtuelles des porteurs de parts (chacune, une « assemblée » et, collectivement, les « assemblées ») de chaque fonds applicable, qui devraient se tenir simultanément le 19 octobre 2021, les voix étant exprimées de manière distincte pour chaque fonds. Les changements additionnels annoncés sont tributaires des résultats des assemblées et seront décrits plus amplement dans la circulaire de sollicitation de procurations décrite ci-après.

Avant les assemblées, un document de notification et d'accès sera posté le 17 septembre 2021 aux porteurs de parts inscrits aux registres au 30 août 2021. Le document de notification et d'accès décrira les différentes façons dont les porteurs de parts peuvent obtenir une copie de la circulaire de sollicitation de procurations, qui contient tous les détails des changements proposés. Le document de notification et d'accès et la circulaire de sollicitation de procurations seront également disponibles sur SEDAR à www.sedar.com et à www.placementsnei.com.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs de parts, la mise en œuvre des changements est prévue pour novembre 2021; des détails suivront à une date ultérieure.

Fusion de Fonds proposée

Fonds dissous	Fonds maintenu
Fonds croissance et revenu NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu

Sous réserve de l'approbation de la fusion proposée par les organismes de réglementation et les porteurs de parts, les frais de gestion et frais d'administration du fonds maintenu seront identiques ou inférieurs à ceux du fonds dissous. En ce qui concerne le fonds maintenu, aucun changement ne sera apporté au sous-conseiller, au niveau de risque dans le prospectus, aux politiques en matière de distribution ou à la disponibilité des séries par suite de la fusion proposée.

La mention « ER » dans le nom du fonds maintenu signifie « exclusion responsable ». Placements NEI exclut automatiquement les sociétés qui ont des types d'activités associés aux secteurs suivants : le tabac, les armes, l'énergie nucléaire, les paris et la pornographie, de tous les fonds désignés « ER ».

Modification des objectifs de placement du Fonds d'actions mondiales NEI

Sous réserve de l'approbation des porteurs de parts, le Fonds d'actions mondiales NEI modifiera ses objectifs de placement comme l'indique le libellé en italique. L'objectif de la modification est d'améliorer le profil du fond à l'égard des questions environnementales, sociales et de gouvernance, en mettant un accent particulier sur les occasions de croissance. Pour consulter le texte intégral de la démarche d'investissement responsable de NEI, telle qu'elle figure dans son prospectus, voir l'annexe au présent document.

Fonds d'actions mondiales NEI

Objectifs de placement actuels	Objectifs de placement proposés
<p>Le Fonds vise la croissance à long terme principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres étrangers de sociétés, sans égard à leur capitalisation boursière. L'actif du Fonds est habituellement investi dans des titres de moyennes et grandes sociétés étrangères (y compris aux États-Unis) qui ont une bonne capitalisation et qui sont inscrites à la cote des principales bourses du monde. Le reste de l'actif du Fonds est composé de titres à revenu fixe à court terme.</p> <p>Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).</p>	<p><i>Le Fonds cherche à atteindre une croissance à long terme au moyen de placements dans un portefeuille mondial de titres de capitaux propres, qui comprennent des actions ordinaires et d'autres titres de capitaux propres d'émetteurs situés dans des pays de marchés développés et de marchés émergents.</i></p> <p><i>Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable.</i></p> <p><i>Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).</i></p>

Changement de sous-conseiller et de nom du fonds pour le Fonds d'actions mondiales NEI

Sous réserve de l'approbation de la modification de l'objectif de placement par les porteurs de parts, NEI propose de changer le sous-conseiller du fonds pour Baillie Gifford Overseas Limited, gestionnaire en IR de renommée mondiale. NEI propose également de changer le nom du fonds pour Fonds de croissance mondiale NEI.

Changements apportés aux ratios de frais de gestion dans certaines séries du Fonds d'actions mondiales NEI

Sous réserve de l'approbation de la modification de l'objectif de placement par les porteurs de parts, le Fonds d'actions mondiales NEI propose de réduire les ratios de frais de gestion (RFG) avant impôt dans certaines séries du fonds.

Annexe : Investissement responsable

Le texte qui suit est tiré des pages 35 et 36 du [prospectus de NEI \(PDF\)](#) :

Le gestionnaire définit l'« investissement responsable » comme étant une démarche d'investissement qui intègre l'analyse du rendement de l'entreprise au moyen de critères ESG (questions environnementales,

sociales et de gouvernance) dans le processus de prise de décisions en matière de placement et qui cherche à générer une valeur durable pour les investisseurs, les actionnaires, les autres parties prenantes de l'entreprise et la société dans son ensemble. Le gestionnaire met en œuvre cette démarche dans le cadre d'un programme d'investissement responsable comportant l'éventail d'activités suivant :

Les activités suivantes s'appliquent seulement à certains Fonds :

Contrôle d'exclusion : Pour certains Fonds, les sociétés qui tirent une partie importante de leurs revenus (définis par le gestionnaire) de l'un ou l'autre des secteurs précis désignés par le gestionnaire, comme les armes à sous-munitions, le tabac, les armes, l'énergie nucléaire, les paris, la pornographie et/ou le charbon thermique, sont automatiquement exclues de ces Fonds. Le processus de contrôle d'exclusion précis utilisé peut varier d'un Fonds à l'autre.

Évaluations des critères ESG : Le gestionnaire et/ou le ou les gestionnaires de portefeuille ou le ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds examinent les efforts déployés par les sociétés à l'égard des questions ESG en effectuant des évaluations exclusives des critères ESG des sociétés afin de déterminer les avoirs autorisés aux fins d'inclusion dans certains Fonds et de s'assurer que ces sociétés prennent des mesures significatives pour gérer les risques ESG auxquels elles sont exposées. Dans le cadre de ces évaluations, le gestionnaire s'efforce de collaborer étroitement avec les sous-conseillers en valeurs des Fonds afin de promouvoir l'intégration des facteurs ESG dans leurs processus de placement respectifs.

Intégration des facteurs ESG : Pour certains Fonds, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont intégrés dans le processus décisionnel en matière de placement. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement, notamment l'admissibilité d'une société à un placement par le gestionnaire ou par les sous-conseillers en valeurs des Fonds.

Investissement thématique (sur le thème de la durabilité) et investissement d'impact : Certains Fonds peuvent également employer des stratégies d'investissement thématique ou d'investissement d'impact. Les stratégies d'investissement thématique sont axées sur des thèmes particuliers liés aux changements structurels et aux tendances à long terme. Étant donné l'engagement du gestionnaire envers l'investissement responsable, les stratégies d'investissement thématique telles qu'elles sont employées par le gestionnaire seront axées sur la création de valeur à long terme durable et peuvent comprendre des stratégies d'investissement d'impact. L'investissement d'impact vise à générer des répercussions positives et mesurables sur les plans environnemental ou social en plus des rendements sur les placements. Les investissements thématiques et/ou d'impact pourraient se faire dans un vaste éventail de titres, y compris, mais sans s'y limiter, des CPG et des dépôts à terme, ou consister en des achats de titres de capitaux propres individuels et de titres de créance ou des achats de parts d'autres organismes de placement collectif ou fonds en gestion commune.

Les activités suivantes s'appliquent de façon générale à la famille entière d'organismes de placement collectif de NEI (bien que chaque activité ESG puisse varier sur le plan de son applicabilité à certains Fonds, par exemple les Fonds qui détiennent exclusivement des placements ne conférant pas de droit de vote comme les titres du marché monétaire et les titres de créance, ne seraient généralement pas assujettis à nos stratégies en matière de vote par procuration axé sur les questions d'ESG) :

Dialogue d'entreprise : Le gestionnaire a recours aux droits spéciaux associés au statut d'actionnaire pour entamer des dialogues avec les sociétés dont les titres sont détenus dans les Fonds du gestionnaire, aviser ces sociétés des risques ESG, proposer des solutions aux défis ESG auxquels elles sont confrontées et les encourager à améliorer leur rendement ESG. Lorsque le dialogue ne permet pas de faire avancer un problème spécifique auquel une société est confrontée, le gestionnaire pourra demander l'avis d'autres actionnaires en déposant une proposition d'actionnaire à inclure dans la



circulaire de sollicitation de procurations de la direction et à la soumettre au vote de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la société.

Vote par procuration axé sur les critères ESG : Le gestionnaire prend au sérieux sa responsabilité, en tant qu'investisseur, de voter aux AGA et aux assemblées extraordinaires des sociétés dont les titres sont détenus dans les Fonds du gestionnaire. Le gestionnaire est doté d'employés chargés de superviser le déroulement de son vote par procuration et les décisions sont fondées sur les lignes directrices du gestionnaire voulant que le vote par procuration soit fondé sur les critères ESG.

Politiques et normes publiques : Les politiques et les normes publiques ont une incidence sur les règles selon lesquelles toutes les sociétés doivent exercer leurs activités. Le gestionnaire peut entreprendre des activités dans ce domaine afin de promouvoir un changement à plus grande échelle, au delà des sociétés individuelles, afin d'éliminer les obstacles à la divulgation et au rendement sur le plan de la durabilité dans le secteur d'activité.

Recherche : Le gestionnaire mène des recherches concernant divers enjeux relatifs à l'investissement responsable afin d'appuyer et d'affiner les évaluations d'entreprises, de même que tout le travail touchant l'engagement des entreprises et leurs politiques. Cette recherche peut être communiquée publiquement pour faciliter la compréhension de l'investissement responsable par les sociétés, les investisseurs et les autres intervenants et pour les inciter à collaborer dans l'avancement de l'investissement responsable.

La démarche décrite ci-dessus est appliquée en tout ou en partie à tous les Fonds de la gamme de produits du gestionnaire. L'exclusion responsable est appliquée à tous les Fonds dont le nom comporte la mention « ER » ou qui stipulent expressément dans leurs objectifs ou leurs stratégies de placement figurant à la partie B du prospectus de NEI qu'ils appliqueront des composantes de la démarche responsable du gestionnaire en matière d'investissement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la politique d'investissement responsable de NEI, aux priorités annuelles de NEI sur les mandats de la société, aux lignes directrices sur le vote par procuration de NEI et aux observations sur les politiques de NEI, qui sont toutes accessibles sur le site Web de NEI.

À propos de Placements NEI

« Placements NEI » et « NEI » s'entendent de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., une société en commandite enregistrée en Ontario. Avec un actif sous gestion de plus de 10 G\$, Placements NEI est un gestionnaire d'actifs canadien déterminé à offrir des solutions de placement ciblées qui bénéficient des conseils de gestionnaires de portefeuille indépendants de partout dans le monde. La gestion d'actifs rigoureuse et dynamique de NEI se concentre depuis longtemps sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, instaurant avec les sociétés un programme d'engagements bien défini afin de créer de la valeur durable à long terme. NEI est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso.

À propos de Patrimoine Aviso

Patrimoine Aviso est l'une des plus grandes entreprises indépendantes de gestion de patrimoine au Canada, dont l'actif sous gestion et administration s'élève à près de 100 G\$. Patrimoine Aviso est soutenue par la force collective de nos propriétaires, les centrales de caisse de crédit, Co-operators/CUMIS et Desjardins. Les courtiers réglementés par l'ACCFM, courtiers de plein exercice réglementés par l'OCRCVM et agents d'assurance d'Aviso soutiennent des milliers de conseillers financiers au sein de caisses de crédit au Canada. Notre gestionnaire d'actifs, Placements NEI, est chef de file au Canada dans les fonds et portefeuilles d'investissement responsable, par l'intermédiaire d'un réseau national de conseillers financiers. Notre portail de courtage en ligne primé, Qtrade Investissement direct, ainsi que notre plateforme d'investissement automatisé, Prospérité Virtuelle, offrent aux investisseurs autonomes les moyens de se constituer un patrimoine avec confiance. Les Services des correspondants d'Aviso offrent des services de garde de biens et de courtiers chargés de comptes aux



organisations financières indépendantes, comme les gestionnaires de portefeuille, les courtiers en placement, les sociétés d'assurance et de fiducie et les courtiers remisiers.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site avisoc.ca ou communiquez avec Placements NEI au numéro 1-888-809-3333 ou à l'adresse NEIclientservices@NEIinvestments.com.

Un placement dans l'organisme de placement collectif peut donner lieu à des courtages, des frais de gestion et autres frais. Des commissions de suivi peuvent être associées à un placement dans certaines séries de titres de l'organisme de placement collectif. Veuillez consulter l'aperçu du fonds ou le prospectus avant de faire un placement. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Relations avec les médias :

Kinga Lam
Product Marketing Director
416-828-2664
klam@avisoc.ca